



Sommet 2014 de la formation professionnelle

Déclaration commune des partenaires de la formation professionnelle

Actions prioritaires en matière de politique de la formation professionnelle

La formation professionnelle est un pilier majeur de l'économie suisse non seulement sous l'angle économique mais aussi social. Principale formation post-obligatoire en Suisse, elle sert de tremplin pour la carrière professionnelle à deux tiers des jeunes au terme de leur scolarité obligatoire. Elle offre à l'économie des professionnels bien formés et qualifiés à différents niveaux.

Entrée en vigueur en 2004, la loi sur la formation professionnelle contribue dans une large mesure à renforcer la formation professionnelle duale. Déclenchant un important processus de modernisation, elle a permis l'uniformisation et la systématisation des offres de formation sur le plan national.

Les travaux de réforme qu'elle a induits sont aujourd'hui pour la plupart achevés. Au terme de ces réformes isolées, le développement futur de la formation professionnelle exige à nouveau une consolidation et une approche plus globale.

Il convient de renforcer la formation professionnelle en tant que voie attrayante et équivalente à la formation générale. Le développement des offres de formation doit être poursuivi en fonction des exigences de l'économie et de la société. La loi sur la formation professionnelle offre pour ce faire les bases requises et la marge de manœuvre nécessaire.

Dans ce contexte et dans la perspective d'une formation professionnelle forte et tournée vers l'avenir, les partenaires s'accordent sur les actions prioritaires suivantes:

Action prioritaire 1:

Formation professionnelle supérieure

Les offres de la formation professionnelle supérieure, autrement dit les examens professionnels fédéraux et les examens professionnels supérieurs fédéraux ainsi que les filières de formation des écoles supérieures, permettent d'acquérir une qualification professionnelle élevée répondant aux besoins du marché du travail. Avec environ 27 000 diplômés délivrés par an, la formation professionnelle supérieure fournit une contribution essentielle à la création d'un vivier de spécialistes et de cadres qualifiés en possession d'un diplôme du degré tertiaire. En raison de la mobilité croissante sur le marché du travail, de l'internationalisation du système de formation et du succès des hautes écoles spécialisées, il convient toutefois de correctement positionner la formation professionnelle supérieure sur le plan national et international en veillant à ce que les filières de formation générale et les voies de formation professionnelle trouvent une reconnaissance sociale équivalente¹. Les partenaires de la formation professionnelle considèrent que le projet stratégique qui a été lancé par le SEFRI en 2013 indiquent les grandes lignes d'action : les aspects du financement, du positionnement et de la commercialisation sont traités dans une approche partenariale. Un train de mesures sera soumis au Conseil fédéral en août 2014.

¹ voir l'art. 61a, al. 3, de la Constitution (RS 101).

Action prioritaire 2:**Maturité professionnelle et admission
aux hautes écoles spécialisées**

La maturité professionnelle fédérale a fait ses preuves en tant qu'offre destinée aux jeunes ayant d'excellents résultats scolaires et contribue dans une large mesure à l'amélioration de la perméabilité et à l'attrait de la formation professionnelle. Elle permet d'accéder à une haute école spécialisée sans avoir à passer un examen et, grâce à l'examen complémentaire « passerelle », elle donne également accès aux hautes écoles universitaires ou aux écoles polytechniques fédérales. Après une forte augmentation du nombre de maturités professionnelles suite à l'introduction de cette offre en 1994, la progression s'est ralentie au cours des dernières années. Dans ce contexte, il convient de poursuivre les efforts pour renforcer la maturité professionnelle et plus particulièrement la MP 1 qui s'intègre dans la formation professionnelle initiale, afin que cette voie reste attrayante pour les jeunes doués et que son potentiel puisse être exploité au profit du pôle industriel et intellectuel de la Suisse.

La création des hautes écoles spécialisées a revalorisé la voie de la formation professionnelle en offrant aux professionnels qualifiés la possibilité de poursuivre leurs études au niveau « haute école ». Les besoins des entreprises en professionnels titulaires d'un diplôme du degré tertiaire vont continuer à croître. De par leur lien étroit avec le marché du travail, les hautes écoles spécialisées contribuent dans une large mesure à la création d'un vivier de professionnels qualifiés, notamment dans les domaines MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique), domaines dans lesquels la pénurie en personnel qualifié se fait particulièrement sentir. La plupart des étudiants intègrent une HES après avoir suivi une formation professionnelle initiale avec maturité professionnelle. Ce parcours doit rester la voie ordinaire. En vertu de la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées, les titulaires d'une maturité gymnasiale doivent effectuer une année de pratique professionnelle avant d'entamer des études dans une HES. Si des modèles nouveaux sont étudiés, il convient de prévoir les mesures nécessaires pour insister sur l'orientation pratique, afin de conserver le trait distinctif des HES.

Action prioritaire 3:**Diplôme professionnel pour adultes**

Les qualifications complémentaires et supérieures ainsi que les formations de reconversion des travailleurs revêtent une importance majeure sous l'angle économique, social et sociétal. Il est de ce point de vue essentiel de prendre en considération de plus en plus des parcours de formation et professionnels hétérogènes ainsi qu'une conception souple des carrières susceptibles d'intégrer des reconversions, des pauses consacrées à l'éducation des enfants ainsi qu'une réinsertion professionnelle. En vue d'offrir de nouvelles perspectives de formation et d'emploi aux travailleurs, l'expérience professionnelle et les acquis de formation doivent être pris en compte de manière appropriée dans le but notamment de promouvoir, par des mesures judicieuses, l'accès aux diplômes professionnels et la mobilité professionnelle. Il y a lieu de prendre en considération à la fois les besoins de l'économie et les possibilités financières des adultes.

Action prioritaire 4:**Orientation professionnelle,
universitaire et de carrière**

Le passage de l'école obligatoire au degré secondaire II (transition I) est une étape délicate dans la phase de développement des jeunes. Il est de ce fait essentiel qu'ils soient encadrés et soutenus de manière appropriée par des personnes de référence et des professionnels. Les services cantonaux d'information et d'orientation professionnelles fournissent des conseils et de la documentation utiles dans le cadre du choix professionnel et notamment des informations sur toutes les professions avec les possibilités de carrière qu'elles offrent. Il convient d'intensifier la préparation au choix professionnel durant la scolarité obligatoire et de faire une plus grande place à l'orientation vers le marché du travail dans la formation des conseillers en orientation professionnelle, universitaire et de carrière. Enfin, les associations professionnelles ou de branche doivent être davantage associées aux activités d'information.

Le rôle des parents ou des représentants légaux est dans ce contexte déterminant. Les possibilités offertes aux jeunes particulièrement doués par la voie de la formation professionnelle comme solution de rechange à la formation générale et universitaire sont bien souvent méconnues. Il importe donc de familiariser assez tôt les parents ou les responsables légaux avec le système de formation.

En outre, la complexité du système de formation professionnelle et le développement rapide des offres constituent fréquemment un défi pour les adultes désireux de suivre une formation continue. Un effort de communication ciblée doit donc aussi être fait à leur intention, sans oublier les personnes peu habituées à suivre des formations.